
Adresse de la société populaire et des citoyens en masse de la commune de Vigan (Gard), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et des citoyens en masse de la commune de Vigan (Gard), lors de la séance du 17 brumaire an III (7 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 493-494;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21661_t1_0493_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

venu dans notre commune pour y réorganiser les autorités constituées.

Oui, dignes Représentants, cette exposition solennelle des principes qui dirigent le premier Senat de l'univers porte tout à la fois à leur comble et la joie des vrais amis de la félicité publique et le désespoir des ennemis du bonheur du peuple. Oui, l'enthousiasme inexprimable avec lequel la masse vertueuse du peuple françois a reçu ces principes et juré de les suivre porte le plus grand coup au reste impur de la secte sanguinaire du nouveau Catilina ; Oui, la joie avec laquelle les amis de la liberté y ont donné leur approbation, les a pulvérisés, les a réduit au néant, ces hommes qui se donnoient d'un patriotisme par *excellence, exclusif et privilégié* qui n'aimoient la République que pour eux mêmes qui ne vouloient la liberté que pour eux seuls et qui ne peuvent exister sans voir la France couverte de Bastilles, les places publiques abbreuvées journellement du sang d'innocentes victimes et les fleuves remplis de cadavres flottans.

Pour nous, nous sommes aux plus beaux jours de nôtre vie, nous voyons avec joie la Convention nationale se tenir majestueusement à la hauteur de son caractère de grandeur et de justice, nous l'invitons à continuer de faire triompher l'innocence et à punir severement le crime.

Extrait du procès verbal de la séance de la société populaire et républicaine de Mortain, du 25 vendémiaire, 3^e année républicaine.

Le secrétaire du représentant du peuple Bollet, donne lecture à la société de l'adresse de la Convention nationale au peuple françois, elle a été entendue avec transports et applaudie avec enthousiasme. Ensuite il fait un discours aussi éloquent que rempli de vérités ; il assure que la terreur qui a si long-tems comprimé tous les hommes ; que l'arbitraire qui a si souvent pris la place de la justice, sont bannis pour jamais ; que nous jouirons enfin désormais, de notre entière liberté, que la vertu sera récompensé et le vice puni. Son discours a été à plusieurs reprises couvert d'applaudissemens.

Le président lui a répondu et lui a dit que les principes de la société populaire de Mortain sont vraiment ceux que la Convention professe, que nous les avons manifestés d'une manière non equivoque dans une adresse à la Convention puis il lui a donné l'accolade fraternelle.

Suivent 57 signatures.

g'

[*La société populaire et les citoyens en masse du Vigan à la Convention nationale, s. d.*] (36)

Liberté, Égalité, fraternité, justice.
La loi pour maitre, la République une
et indivisible ou la mort.

Citoyens Représentans

Recevés de la société populaire et des citoyens en masse de la commune du Vigan, l'expression de la reconnaissance la mieux sentie, pour le bienfait que vous venés de reprendre sur toute la republique par la proclamation du dix huit vendemiaire.

Le temps est venu où la vertu chassant et remplaçant tous les vices, la justice sevre planant sur le sol de la france, imposeront silence et anéantiront tous les pervers, tous les factieux, tous les conspirateurs ; l'innocence rassurée, certaine de trouver un azile contre la calomnie, ne craindra plus de se deffendre. Legislateurs, c'est votre ouvrage, ces principes sacrés nous les avons toujours mis en pratique ; aussi le plus beau présent que nous puissions faire a la patrie et a nos représentans, c'est l'assurance et la certitude que dans le district du Vigan, il n'y a jamais eù, depuis la révolution ni querelles, ni rixes, ni emeutes, ni factions, pas même une egratignure à raison des circonstances ; que le peuple n'a voulu que la liberté, l'égalité, n'a reconnu d'autre maitre que la loi, d'autre point central que la Convention, d'autre but que le maintien de la république une et indivisible, fruits heureux de notre politique, de notre attention, de nos observations, couronnement de nos désirs, sceau de notre volonté.

Législateurs, voila ce que nous sommes ; vous venés de nous montrer ce que vous êtes, restés a votre poste, nul ne peut mieux exécuter un ouvrage que celui qui en a conçu et développé le plan. Quant à nous, persistans dans vos principes qui ont toujours été les nôtres, nous ne cesserons jamais de nous écrier, Vive la Convention nationale, la République une et indivisible, justice, fermeté dans les magistrats, courage, vertu dans nos representans.

Nous finirons cette adresse par rendre le temoignage le plus éclatant à la justice, à la probité, à la fermeté, à l'activité, à l'humanité, au civisme des représentans Perrin et Goupilleau, délégués dans le Gard, ils sont partout, ils voyent tout, ils savent tout, ils vous diront tout, parce qu'ils partagent vos sentimens.

Quant a nous Republicains francs et purs, nous savons que si la malveillance et l'intrigue s'agittent et criaillent, elles ont des vues perfides, mais quoique réduits a quatre onces de pain par jour, elles ne nous arracherons jamais le moindre murmure, forts de notre confiance en vous, nous savons nous imposer des privations, esperant qu'un jour le mal cessera, qu'un seul regard de nos representans y portera remede, que le calme succedant au trouble, fera fleurir notre patrie. Tels sont nos voeux, nos desirs, recevés les, representans, ils sont sinceres et veritables.

Vive à jamais la Republique une et indivisible, Vive a jamais la Convention nationale,

périsse les traitres, les intrigans, les despotes, les fripons et les tirans.

Extrait des registres de la société populaire du Vigan, département du Gard.

Séance du trois brumaire de la troisième année républicaine.

La société ayant entendu la lecture de l'adresse dont a sa séance du 1^{er} brumaire, elle a chargé son comité de correspondance de lui présenter le projet, considérant qu'il est nécessaire et urgent que la Convention connaisse son vœu, que le peuple français doit se prononcer fortement contre les ennemis de son bonheur et de sa tranquillité, adoptant et professant les principes développés dans la proclamation du 18 vendémiaire, a délibéré que l'adresse ci-dessus sera signée individuellement sur ses registres, qu'une expédition signée des membres du bureau et de ceux du comité de correspondance en sera envoyée à la Convention nationale, qu'elle sera imprimée au nombre de mille exemplaires dont un remis à chacun des membres et les autres adressés aux sociétés affiliées et à toutes celles avec lesquelles elle est en correspondance.

A délibéré de plus qu'une expédition signée des mêmes membres sera envoyée aux représentants Perrin et Goupilleau, délégués dans le Gard, une autre à chacun des députés du département du Gard, siégeant actuellement à la Convention.

Les tribunes ayant demandé à la signer en signe d'adoption, la société a accueilli avec empressement cette demande.

Suivent les signatures au nombre de mille consignées dans les registres de la société.

Pour expédition.

LAURE, *président*, CADENAL, *secrétaire*,
AGUZE, *pour tous les membres*
du comité de correspondance.

h'

[*La société populaire de Seyssel à la Convention nationale, le 4 brumaire an III*] (37)

Toujours d'accord avec la Convention nationale, forte de l'énergie qu'elle a plus d'une fois déployée contre les intrigans, les fripons, les patriotes exclusifs qui désolaient ce département, la société populaire de Seyssel a arrêté à l'unanimité de vous témoigner la satisfaction qu'elle a éprouvée à la lecture de votre adresse au peuple français.

Que celui qui oseroit porter atteinte aux principes sacrés qu'elle contient, soit à l'instant déclaré l'ennemi du peuple et puni comme tel.

Ces principes doivent faire palir d'effroi ces furieux qui veulent faire palir la nature, en demandant le retour de la terreur.

A la lecture de cette adresse toute faction doit disparaître et doit être anéantie.

L'hypocrite, le méchant ne sera donc plus en place, la probité et la vertu seules seront admissibles aux emplois.

Les sociétés populaires, ces institutions sublimes tant qu'elles ne s'écarteront pas des principes, qu'elles ne prétendront pas représenter la souveraineté nationale, ne seront plus troublés par ces factieux qui voulaient sous peine de mort qu'on fut de leur avis.

La presse libre, ce paladium de la liberté, dévoilera au grand jour ces vérités que ces êtres immoraux voulaient cacher au peuple.

L'union si nécessaire à la grande famille ne sera donc plus troublée par ces hommes qui avoient intérêt de tout diviser, de tout détruire jusqu'à la justice, espérant lui échapper.

Mais grâces vous soient rendues, son glaive les atteindra.

Continués, Pères de la Patrie, de bien user du pouvoir que le peuple vous a confié.

Obéissance à la loi, respect à la Convention nationale, reconnaissance à nos frères d'armes, secours à la vieillesse, aux veuves, aux orphelins, à tous les infortunés, dévouement sans borne à la patrie.

Tels sont nos sentiments, tels sont nos principes; nous les maintiendrons jusqu'à la mort.

Vive la République, Vive la Convention.

Fait à Seyssel en séance le quartidi quatre brumaire an trois de la république une indivisible et démocratique.

Suivent 60 signatures.

i'

[*La société populaire d'Anduze, épurée depuis l'heureuse révolution du 9 au 10 thermidor à la Convention nationale, s. d.*] (38)

Égalité, Liberté.

Legislateurs,

Votre adresse au peuple français nous inspire la plus vive reconnaissance : elle honore vos principes, affermit la République française, par de solides bases, console l'humanité, confond la tyrannie, déconcerte le crime, rassure la vertu, tranquillise l'innocence et par la sublimité de sa doctrine, élève la nation française, à ce haut période de grandeur et de gloire, qui la fera triompher toujours de tous ses ennemis.

Législateurs! ce que Rome fut sous l'odieux Tarquin, la France l'a été sous Robespierre. Le français comprimé par la terreur, et par le spectacle déchirant des supplices dans lesquels perissoient tant d'innocentes victimes, alloient tomber dans le plus cruel de tous les esclavages; il penchoit vers l'opprobre car tel est l'effet de la terreur qu'elle décourage et avilit les hommes.